

ANALYSE FPS - 2015

L'autodétermination de soi



Femmes Prévoyantes Socialistes - www.femmesprevoyantes.be



L'autodétermination de soi – FPS 2015

Olivier Jegou,
Secrétariat général des FPS

Editrice responsable: Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.
Tel : 02/515 04 01



Introduction

La très récente formation de l'Union des travailleu(r)ses du sexe organisés pour l'indépendance (UTSOPI)¹ ramène sur la table un débat de longue date concernant la prostitution. L'objet de cette analyse n'est pas de se positionner quant à la création de ce collectif, mais la légalisation de la prostitution est un enjeu complexe qui génère beaucoup de questions et de réticences. Selon nous, ce débat, comme d'autres questions qui intéressent les mouvements féministes, interroge notamment le choix des femmes (et des hommes) de faire ce qu'elles veulent avec leur corps et ses limites potentielles.

La présente analyse propose de partir de ce cas concret afin de réfléchir sur l'idée du choix de faire ce que l'on veut de son corps en mobilisant les concepts d'autodétermination et en étudiant la portée de la notion de propriété de soi. Nous donnerons quelques éléments de contexte pour ensuite préciser plus clairement nos termes et faire ressortir les enjeux éthiques à ce propos.

Contexte et problématique

L'UTSOPI amène une fois de plus, dans l'actualité, la question de la prostitution. La légalisation de la prostitution pose problème notamment parce qu'elle encourage une énième forme de commercialisation du corps des femmes et, de surcroît, perpétue des rapports inégalitaires de genre, la domination sociale et l'exploitation des femmes².

L'étude du discours mobilisé par les groupes de défense des travailleu(r)ses du sexe peut toutefois nous questionner. Comme l'explique l'une des fondatrices de l'UTSOPI :

Tout le monde travaille pour gagner sa vie. Mais lorsque l'on fait le choix de travailler dans le sexe, c'est illégitime, sale. Mais c'est indigne juste parce qu'il s'agit du sexe de la femme, que c'est considéré par la société comme sacré, intime. En réalité, notre corps ne nous appartient toujours pas ! Cela m'énerve qu'on dise de nous que l'on vend notre corps ! Ce n'est pas vrai, mon corps m'appartient, il est bien entier, je n'en vends pas des parties, j'offre des services sexuels.(nous soulignons)

Le raisonnement est le suivant : parce que « Mon corps m'appartient », alors je peux choisir d'en faire ce que j'en veux, donc de me prostituer. Si nous sommes d'accord avec l'idée qu'il faut protéger la liberté des femmes concernant l'usage de leur propre corps, comme dans le cas de l'avortement par exemple, sommes-nous effectivement en contradiction lorsque nous soutenons l'idée que la prostitution ne devrait pas être légalisée ? Il y a dans cette

¹ Bloguie, Élodie, « Des travailleurs du sexe se fédèrent en Belgique », *Le Soir*, Mercredi 16 décembre 2015, n°292, p.7.

² Claude, Françoise, *Prostitution : Arguments et opinions*, Bruxelles : Femmes Prévoyantes socialistes, 2011 et Foucart, Cécile, *La prostitution, un choix ?*, Bruxelles : Femmes Prévoyantes socialistes, 2009.



apparente contradiction plusieurs zones d'ombres qui demandent de fouiller la notion d'autodétermination et de la mettre en relation avec l'idée de propriété de soi.

L'autodétermination

L'autodétermination est un idéal que nous valorisons dans nos sociétés, pour lequel nous nous sommes battus et pour lequel nous nous battons toujours. L'autodétermination est la liberté de prendre les décisions qui nous concernent et qui ont trait à ce que nous voulons faire (nos actions) ou à ce que nous voulons être (notre identité)³.

Le mot « autodétermination » est couramment utilisé dans la théorie politique et le droit international pour faire référence au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes⁴. Son usage a été popularisé dans le contexte de la décolonisation et des luttes pour l'émancipation des minorités nationales. L'autodétermination est devenue un mot traduisant un idéal d'émancipation et d'indépendance de peuples dominés⁵. Dans le contexte des luttes des femmes pour leur émancipation, c'est un mot qui fait sens tant dans son usage individuel que collectif.

Expliquée de cette façon, l'autodétermination doit nous apparaître comme un synonyme de l'idée d'autonomie ou de liberté : il s'agit de l'idée de fixer soi-même les règles selon lesquelles on veut vivre ; elle est la capacité d'être sa propre personne, de vivre sa vie en accord avec des raisons et des motifs qui sont considérés comme siens⁶. La philosophie occidentale moderne (Rousseau, Kant, Locke, pour ne nommer que ceux-là) utilise l'idée de liberté et d'autonomie pour parler de l'idée d'autodétermination, mais la signification est la même.

Ceci nous amène à parler de la façon dont nous vivons cette liberté au quotidien et donc de l'importance de notre corps dans la réflexion sur le concept d'autodétermination. Cela paraît trivial, mais notre corps est le véhicule par lequel nous entretenons notre rapport au monde et il semble que vivre effectivement cette liberté passe aussi par le contrôle de notre corps. Nous bougeons, nous pensons, nous vivons nos émotions ; nous faisons l'expérience d'être nous-mêmes en faisant toutes ces choses. Nous vivons les choses uniquement à travers notre corps, de telle façon que nous sommes incapables de véritablement faire l'expérience de notre propre personne à l'extérieur de nous-mêmes. Comme notre corps est indissociable de l'expérience de notre liberté, avoir son plein contrôle semble être une condition nécessaire à notre autodétermination.

³ Féron, Élise, « [Autodétermination](#) » in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 16 novembre 2015.

⁴ Van Dyke, Vernon. « Self-determination and Minority Rights », *International Studies Quarterly*, V.13, N°3, 1969 pp.223–53.

⁵ Stalley, R. F., « Self-determination », *Journal of Medical Ethics*, Vol.4, N°1, 1978, p.40-41.

⁶ Christman, John, « [Autonomy in Moral and Political Philosophy](#) » in Zalta, Edward N. (ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], consulté le 28 octobre 2015.



La propriété de soi

La propriété désigne les droits exclusifs d'une personne sur quelque chose et, d'un point de vue relationnel, le pouvoir d'empêcher d'autres personnes d'utiliser ce qui nous appartient⁷. Pour utiliser un exemple, si je possède une maison, j'en détiens la clé et je peux empêcher autrui d'y entrer.

Si on applique cette idée de propriété à la personne humaine, à partir du slogan bien connu : « Mon corps m'appartient », c'est affirmer d'abord son droit d'empêcher d'autres personnes de prendre des décisions concernant mon corps, mais c'est aussi affirmer la liberté d'en faire ce que l'on en veut. Si mon corps m'appartient pleinement, cela veut dire que je devrais avoir tous les droits sur l'usage que je peux en faire. On peut le « louer » sans aucun problème. Mais si on peut le louer, qu'est-ce qui nous empêche de le vendre⁸ ?

Une personne conséquente qui croit fermement que son autodétermination repose sur la propriété qu'elle a d'elle-même et qui pense qu'aucune limite ne peut lui être émise quant à l'usage qu'elle en fait devrait arriver à cette conclusion. Mais cette personne pense-t-elle réellement qu'une personne devrait avoir le droit de se vendre en esclavage ?

Admettons pour un instant que ce le soit et que l'on accepte l'idée que le plein exercice de son autodétermination permette de se vendre en esclavage. Sommes-nous vraiment à l'aise avec cette conclusion ? Imaginez ce qui arriverait si une personne se vendait comme esclave, puis qu'elle décide de fuir : il serait absurde qu'un juge vous condamne pour rupture de contrat et vous remette les chaînes aux pieds⁹...

Cette réduction par l'absurde permet de voir que l'idée que la pleine poursuite de son autodétermination demande la pleine possession de soi n'est pas suffisante pour assurer celle-ci. Cela nous permet de voir qu'il y a de la place pour imposer collectivement des limites à l'utilisation de son propre corps. Autrement dit, la propriété de soi n'est un principe absolu et intouchable : il s'agit d'un principe qui doit être mis en balance avec d'autres principes.

⁷ Hohfeld, W.C., *Some Fundamental Legal Conceptions As Applied To Legal Reasoning*, New Haven, CT, Yale University Press, 1919, p.35.

⁸ Nous nous inspirons librement d'un exemple analogue développé dans Gerald A. Cohen, « Justice, freedom and market transaction », *Self-ownership freedom and equality*, 1995, p.45-47

⁹ Id.



Apporter des limites

Le cas de l'esclavage présenté dans la section précédente nous a permis d'entrevoir une première porte pour comprendre comment il serait possible d'apporter des limites à l'autodétermination sans la nier totalement. Cette possibilité, on peut facilement l'envisager comme émergent de situations dans lesquelles les actions individuelles ont (ou peuvent) avoir des impacts sur d'autres personnes que soi (le fameux, « ma liberté s'arrête là où celle de l'autre commence »).

Toutefois, on peut aller aussi un pas plus loin en suggérant que ce n'est pas parce que les actions individuelles n'ont pas d'impact sur d'autres personnes, ici et maintenant, qu'elle ne pourrait pas en avoir dans le futur. Dans ce cas, la discussion est plus complexe et abstraite, car il est difficile de prédire l'avenir.

Pire, dans certaines circonstances, l'impact pourrait être difficilement mesurable. Ce peut être le cas de certains comportements individuels que l'on considère troublants, ici et maintenant, mais que nous décidons de tolérer, et qui finissent, avec le temps, à se transformer en des pratiques légitimes. Ces pratiques et comportements contribuent à nous changer collectivement, nous font évoluer parfois dans des directions que nous ne souhaitons pas. Ces comportements que nous pensions inoffensifs finissent par créer des systèmes qui nous échappent complètement et peuvent avoir un impact plus large que les individus qui étaient concernés et, cela, sans qu'il y ait de débat démocratique pour savoir si c'est c'était ce que nous, comme société, voulions¹⁰.

Illustration

Plusieurs pays ayant légalisé la prostitution peuvent justement nous apporter un bon exemple. La légalisation de la prostitution se fonde sur l'idée que la prostitution est une relation économique qui ne concerne en premier lieu que le client et la travailleur(se) du sexe. Cet argument nous amènerait donc à reconnaître, parce que nous valorisons le droit des personnes à s'autodéterminer, qu'il n'est pas légitime pour la société d'intervenir dans cette transaction : les adultes consentants peuvent bien faire ce qu'ils souhaitent.

L'Allemagne nous fournit un exemple intéressant. Suite à la légalisation du commerce du sexe en 2002, le chiffre de travailleur(s) du sexe a explosé¹¹. Un rapport de la Commission européenne fait état de la « normalisation des pratiques » de marketing et de promotion qui sont désormais visibles en Allemagne pour faire la promotion des maisons closes et des services de prostitutions¹². Des agences de voyage proposent des circuits organisés, des maisons de repos créent des « chambres de

¹⁰ C'est le genre de questions auxquelles nous sommes confrontés quand nous nous interrogeons sur l'introduction de nouvelle technologie. Voir Marc Hunyadi, *Je est un Clone*, Paris: Seuil, 2004.

¹¹ Foucart, Cécile, *Op.Cit.*, p.4.

¹² Schulze, Erika et al., *L'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes*, Bruxelles : Union européenne, 2014, p.49.



rencontre » pour leurs bénéficiaires masculins et on offre désormais toutes sortes de forfaits de prestations sexuelles.

Alors que l'objectif poursuivi par le gouvernement allemand était d'améliorer les conditions objectives de travail des travailleur(r)ses du sexe, ce dernier a, en même temps, créé un système où il est devenu légitime et acceptable que des hommes se payent des femmes (parce que 90% des prostitués en Allemagne sont des femmes¹³) pour leurs plaisirs. Il crée des conditions sociales où il est tout à fait normal que des femmes se rendent disponibles comme objet sexuel pour satisfaire les hommes. On voit bien, dans ce cas, une série d'actions individuelles, notamment celles des consommateurs masculins, peuvent construire et légitimer des normes sociales et des représentations collectives les dépassant individuellement.

Conclusion

Pour conclure, nous avons tenté de fournir une réponse à une apparente contradiction: si vous êtes pour la propriété de soi, alors pourquoi ne pas l'être jusqu'au bout (comme dans le cas de la prostitution par exemple)?

Au travers de cette analyse, nous avons démontré que si nous reconnaissons la légitimité d'une forme de propriété de soi, puisqu'elle est en grande partie nécessaire à l'autodétermination des personnes, nous pensons toutefois qu'il ne s'agit pas du seul principe que nous devons mobiliser lorsque l'on réfléchit aux questions de société (telles que les questions de genre).

Les FPS défendent au quotidien la construction d'une société juste et égalitaire où les femmes sont considérées comme égales des hommes. Par conséquent, nous ajouterons que d'un point de vue strictement démocratique, on peut donc considérer comme légitime de s'opposer à certaines pratiques individuelles (ou qui paraissent individuelles), ceci afin de faire avancer le projet d'une société égalitaire. Il nous semble important d'évaluer la légitimité des pratiques qui concerne l'égalité femme-homme au regard de ce que cela pourrait engendrer comme changements collectifs dans notre société. L'usage que fait une personne de son corps ne nous concerne peut-être pas, ici et maintenant. Mais qu'en est-il si cette pratique se généralise demain pour s'ériger comme impact systémique de l'égalité entre les personnes.

¹³ *Id.*, p.47.

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris – Mutualité Socialiste. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

